

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE S.É.-AQLPA**

1. LES INVESTISSEMENTS ET LA BASE TARIFAIRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.1

Référence :

i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0039, Tableau 2, page 6 :

Types d'autorisation	Année historique	Autorisé 2016	Année de base	Année témoin	Écarts 2017-base 2016	
	2015	(D-2016-033)	2016	2017	(en M \$)	%
< 10 M\$	502,1	529,2	520,3	556,8	36,5	7,0%
> 10 M\$ autorisés	268,1	117,2	151,3	77,0	-74,3	-49,1%
> 10 M\$ à autoriser		24,0		10,2	10,2	#DIV/0!
Investissements autorisés avant entrée en vigueur art. 73	10,0	12,0	12,9	12,0	-0,9	-7,0%
Total	780,2	682,4	684,5	656,0	-28,5	-4,2%

Demande :

a) Veuillez expliquer les raisons de la baisse de 28,5 M\$ constatée pour l'année témoin ? Est-ce à cause de contraintes budgétaires ?

Réponse :

1 **La diminution globale de 28,5 M\$ entre l'année de base et l'année témoin inclut**
 2 **une baisse de 74,3 M\$ liée aux projets supérieures à 10 M\$ autorisés, dont**
 3 **74,9 M\$ s'explique par la fin du projet LAD en 2016. N'eut été de ce projet, les**
 4 **investissements totaux auraient été à la hausse.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.2

Référence :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0039, Tableau 3, page 6 :

Types d'autorisation	Année historique	Autorisé 2016	Année de base	Année témoin	Écarts 2017-base 2016	
	2015	(D-2016-033)	2016	2017	(en M \$)	%
Maintien des actifs	442,0	289,7	302,2	255,0	-47,2	-15,6%
Amélioration de la qualité	11,0	29,3	16,6	15,4	-1,2	-7,2%
Croissance de la demande	283,2	313,0	318,3	337,3	19,0	6,0%
Respect des exigences	44,1	50,4	47,5	48,3	0,8	1,7%
Total	780,3	682,4	684,6	656,0	-28,6	-4,2%

Demande :

- a) Veuillez expliquer les raisons de la baisse de 47,2 M\$ en maintien des actifs constatée pour l'année témoin ? Est-ce à cause de contraintes budgétaires ?

Réponse :

1 **La diminution globale de 28,5 M\$ entre l'année de base et l'année témoin (et**
 2 **non 28,6 M\$, comme il est indiqué au tableau en référence) inclut une baisse**
 3 **de 47,2 M\$ en maintien des actifs, dont 74,9 M\$ s'explique par la fin du**
 4 **projet LAD en 2016. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse**
 5 **des investissements en bâtiments de 5,0 M\$, en matériel roulant de 8,3 M\$ et**
 6 **en mesurage et relève de 11,9 M\$, comme il appert du tableau 6 de la pièce en**
 7 **référence. N'eut été du projet LAD, les investissements totaux auraient été à la**
 8 **hausse.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.3

Référence :

i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0039, Tableau 9, page 15 :

	Année historique					Autorisé D-2016- 033	Année de base	Année témoin	Écarts 2017-base 2016	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017		%
Investissements (M\$)	208,5	183,9	173,6	177,2	165,3	157,3	159,7	167,2	8	4,8%
Nouveaux abonnements	46 081	45 773	43 815	36 770	33 174	36 200	34 900	34 100	-800	-2,2%
<i>Investissement par abonnement en \$</i>	<i>4 525 \$</i>	<i>4 018 \$</i>	<i>3 962 \$</i>	<i>4 819 \$</i>	<i>4 983 \$</i>	<i>4 345 \$</i>	<i>4 576 \$</i>	<i>4 903 \$</i>	327	7,5%

Demande :

a) Compte tenu de vos réponses aux questions précédentes, comment expliquez-vous la hausse de 7,5 % dans le coût des investissements par abonnement entre l'année de base 2016 et l'année témoin projetée ? La hausse moyenne des investissements par abonnement a été de 1,3%.

Réponse :

1 **Voir les lignes 1 à 7 à la page 15 de la pièce en référence.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.4

Référence :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0039, HQD-9, Document 5, Tableau 10, page 15 :

	Année historique	Autorisé 2016 (D-2016-033)	Année de base	Année témoin	Écarts 2017-base 2016	
PROJETS	2015		2016	2017	(en M \$)	%
Investissements à impact main-d'œuvre	32,9	33,9	32,5	32,9	0,4	1,2%
<i>Demande de tiers</i>	22,8	22,9	23,5	21,6	-1,9	-8,1%
<i>Poteaux en commun</i>	2,6	4,9	4,7	3,0	-1,7	-36,2%
<i>Ententes contractuelle avec la CSEM</i>	7,5	6,1	4,3	8,3	4,0	93,0%
Autres investissements	1,2	3,5	2,1	2,4	0,3	14,3%
<i>Droits d'émissions de GES</i>	1,2	2,8	2,1	2,4	0,3	14,3%
<i>Autres</i>	0,0	0,7			0,0	
Total	34,1	37,4	34,6	35,3	0,7	2,0%

Demande :

- a) Veuillez expliquer pour quelles raisons l'achat de droits d'émissions n'est pas considérée une dépense courante et est classé comme investissement ? N'est-ce pas relié à la production d'une centrale ?

Réponse :

1 Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Distributeur proviennent
2 effectivement de la production d'électricité de source thermique (réseaux non
3 reliés), mais peuvent également provenir de gaz isolants utilisés dans certains
4 équipements du réseau de distribution et, le cas échéant, de l'achat
5 d'électricité produite hors Québec. En vertu du *Règlement concernant le*
6 *système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de*
7 *serre*, le Distributeur a l'obligation de couvrir en totalité ses émissions de GES
8 pour une période de conformité donnée, par l'acquisition d'une quantité
9 équivalente de droits d'émission de GES. Une charge et un passif sont
10 comptabilisés sur la base des émissions réelles générées durant la période de
11 conformité. En parallèle, des droits d'émission de GES sont acquis pour
12 couvrir le passif ainsi constitué. À la fin de la période de conformité, lorsque
13 les droits d'émission de GES sont remis au gouvernement, ils sont

1 décomptabilisés des actifs incorporels en contrepartie du passif comptabilisé
2 durant la période de conformité pour couvrir les émissions réelles de GES.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 5

Références :

i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3933-2015, Pièce B-0038, HQD-9 Document-5, page 43, tableau C-1 :

**TABLEAU C-1
INVESTISSEMENTS EN MAINTIEN DES ACTIFS DANS LES RÉSEAUX
AUTONOMES (M\$)**

Projets et activités	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
Centrale de production				
Parc à carburant (Obedjiwan)	0,6	1,5	4,3	
Parc à carburant (Port-Meunier)	1,4			
Parc à carburant (La Tabatière)	1,1			
Parc à carburant (Ivujivik)		0,2	0,3	2,3
Parc à carburant (La Romaine)		0,4	0,1	3,1
Parc à carburant (Tasiujaq)		0,3	0,3	2,3
Parc à carburant (Inukjuak)	0,1	0,5	2,2	
Parc à carburant (Kangiqsualujjuaq)		0,2	0,3	2,3
Parc à carburant (Aupaluk)	0,1	0,3	2,6	
Parc à carburant (Île-d'entrée)		0,2	2,2	
Parc à carburant (Umiujaq)	0,2	1,1	2,6	
Système de levage à l'évacuateur de crues (Schefferville)	0,4	1,0	0,4	0,4
Système de commande manuelle (Iles-de-la-Madeleine)	0,1	1,1		0,1
Poutrelles du pertuis (Schefferville)	1,6	1,8	2,8	2,2
Remplacement des câbles de puissance et commande (Schefferville)				1,2
Remplacement des auxiliaires de centrale (Schefferville)	0,2	0,4	0,3	1,0
Avant-projets (projets majeurs Schefferville) ¹	0,5		1,2	
Autres ¹	3,9	3,0	6,0	9,0
Total	10,2	12,0	25,6	23,9

- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0039, HQD-9, Document 5, page 37 de 37, Tableau C-1

**TABLEAU C-1 :
INVESTISSEMENTS EN MAINTIEN DES ACTIFS DANS LES RÉSEAUX
AUTONOMES (M\$)**

Projets et activités	Année historique 2015	Autorisé 2016 (D-2016-033)	Année de base 2016	Année témoin 2017
Centrales de production				
Parc à carburant (Obedjiwan)	2,1		2,5	
Parc à carburant (Ivujivik)	0,2	2,3	2,7	0,6
Parc à carburant (La Romaine)		3,1	0,2	2,1
Parc à carburant (Tasiujaq)		2,3	0,1	1,2
Parc à carburant (Inukjuak)	1,8		0,8	
Parc à carburant (Kangihsualujjuaq)	0,2	2,3	3,2	0,1
Parc à carburant (Aupaluk)	1,8		1,2	
Parc à carburant (Île-d'entrée)	0,1		2,4	
Parc à carburant (Umiujaq)	2,0		1,2	
Parc à carburant (Purvirnituaq)		0,5	0,1	1,0
Abri à carburant (Quaqtaq)			0,2	1,6
Réhabilitation de l'oléoduc de Cap-aux-Meules	3,1		0,5	
Système de levage à l'évacuateur de crues (Schefferville)	0,3	0,4	0,5	0,4
Système de commande manuelle (Iles-de-la-Madeleine)	0,2	0,1	0,7	1,6
Poutrelles du pertuis (Schefferville)	2,1	2,2	1,7	0,8
Chariot-treuil pour poutrelles du pertuis (Schefferville)			0,3	1,0
Remplacement des câbles de puissance et commande	0,1	1,2	0,3	2,2
Remplacement des auxiliaires de centrale (Schefferville)	0,0	1,0	0,4	2,0
Avant-projets (projets majeurs Schefferville)			0,5	3,5
Autres ¹	6,0	8,5	8,4	5,0
Total	20,0	23,9	27,9	23,3

¹ Dont la valeur individuelle est inférieure à 1 M\$.

- iii) Avis public de HQD du 18 février 2014 :

AVIS AUX INTÉRESSÉS À SOUMISSIONNER

Appel de propositions: 14520468

Date d'émission: 2014/02/18

Date de remise des offres: 2014/03/25 14h, heure de Montréal

Pour renseignements Téléphone

Hélène Lebeau 514-840-3000 poste 3095

Courriel: Lebeau.Helene@hydro.qc.ca

Objet: Nord-du-Québec / Centrale de Kuujuarapik - Mise aux normes du parc à carburant, de la salle à carburant et construction de la salle des pompes et à barils

AVIS IMPORTANT: Pour renseignements techniques, communiquer à l'adresse courriel du responsable.

Garantie de soumission : 10 % (cautionnement seulement)

Prix du document : 50 \$ (électronique)

À titre indicatif et sans engagement d'Hydro-Québec, l'ordre de grandeur est 3 M\$ et 5M\$

Une séance d'information non-obligatoire sera tenue le 6 mars 2014 à 13h30 au 389, rue Vanier, Rimouski, G5L 8L4, 2e étage, salle Témiscouata. La présence à cette séance est non-obligatoire pour soumissionner. Confirmer votre présence par courriel **au plus tard le 5 mars 2014 avant 10h** en indiquant le numéro de l'appel de propositions.

Admissibilité: Le soumissionnaire doit avoir son principal établissement au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable.

Exigences particulières: Selon le cas, le soumissionnaire doit fournir le document pertinent établissant les conditions d'admissibilité. Voir les clauses 4, 5 et 6 des Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner

- Généralités.

Le soumissionnaire doit détenir un ou des certificat(s) d'enregistrement valide(s) et conforme(s) à la norme internationale ISO 9001:2008 (système de gestion de la qualité). **Seule une soumission globale est acceptable.**

TRANSMISSION DE L'OFFRE:

Transmettre par télécopieur au numéro 514 289-5566, la formule de soumission au complet, signée par une personne dûment autorisée, incluant la garantie.

OU

Transmettre, sous pli cacheté, deux (2) exemplaires au complet de la formule de soumission, signée par une personne dûment autorisée, incluant la garantie. Seules les soumissions reçues aux adresses suivantes seront acceptées:

Transmise par Postes Canada uniquement Transmise main en main ou par messagerie privée (service standard, express ou messagerie) (excluant tous les services de Postes Canada)

Hydro-Québec

Bureau des soumissions Bureau des soumissions

Case postale 1030 2e étage, bureau 2-007

Succursale Desjardins 800, boul. de Maisonneuve Est

Montréal (Québec) H5B 1C2 Montréal (Québec) H2L 4M8

Préambule :

Dans la référence i) du dossier R-3933-2015, au tableau C-1, on ne voit pas de projet concernant la centrale de Kuujjuarapik.

Dans la référence ii) du dossier R-3980-2016, au tableau C-1, on ne voit pas de projet concernant la centrale de Kuujjuarapik.

Dans la référence iii) qui est un Avis public de HQD du 18 février 2014 pour la proposition: 14520468 en date d'émission du 2014/02/18 on souligne: « À titre indicatif et sans engagement d'Hydro-Québec, l'ordre de grandeur est 3 M\$ et 5M\$. »

Demande(s) :

- a) Est-ce que cet appel de proposition du 18 février 2014 a été maintenu ?

Réponse :

1 **Le Distributeur confirme que l'appel de propositions a été maintenu.**

- b) Est-ce qu'un contrat pour ces travaux à Kuujjuarapik a été octroyé ?

Réponse :

2 **Le 10 avril 2014, le Distributeur a octroyé un contrat de 3,2 M\$ pour une partie**
3 **des travaux à Kuujjuarapik. La majeure partie du contrat a été exécutée en**
4 **2014. Il sera finalisé à l'automne 2016 après l'exécution de travaux mineurs. La**
5 **mise en exploitation a été effectuée en mai 2015.**

- c) Si oui à quelle date ce contrat a-t-il été octroyé ?

Réponse :

6 **Voir la réponse à question 1.5 b).**

- d) Si oui quel en était le montant ?

Réponse :

7 **Voir la réponse à question 1.5 b).**

- e) Est-ce que ces travaux ont été exécutés ?

Réponse :

8 **Voir la réponse à question 1.5 b).**

- f) Si oui, donner les dates d'exécution ?

Réponse :

9 **Voir la réponse à question 1.5 b).**

g) Si les travaux ont-ils été exécutés ou sont-ils en voie d'exécution ?

Réponse :

1 **Voir la réponse à question 1.5 b).**

h) Ces investissements sont-ils entrés en service et si oui à quelle date ?

Réponse :

2 **Voir la réponse à question 1.5 b).**

i) Ces investissements sont-ils entrés dans la base de tarification de HQD et si oui à partir de quelle date ?

Réponse :

3 **La base de tarification du Distributeur intègre le parc à carburant de**
4 **Kuujuarapik à compter de l'année de base 2016.**

j) Veuillez expliquer pourquoi cet appel de proposition n'apparaît pas dans la liste des investissements prévus au dossier R-3933-2015 pour l'année historique de 2014 ou au dossier R-3980-2016 pour les années 2015 et 2016.

Réponse :

5 **L'augmentation de la capacité du parc à carburant de Kuujuarapik figure de**
6 **façon spécifique au tableau C-2 de la pièce HQD-9, document 5 (B-0038) du**
7 **dossier R-3933-2015. Les coûts résiduels du projet sont regroupés sous la**
8 **rubrique Autres du tableau C-2 de la pièce HQD-9, document 5 (B-0039) du**
9 **présent dossier.**

2. L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 6

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, page 12, lignes 11 à 20 :

- I) Charges interruptibles résidentielles – Chauffe-eau**
- II) Ce projet, qui s'échelonne sur deux ans, vise dans un premier temps les systèmes centraux.**

Demande(s) :

- a) Les visées de ce programme sont-elles volontaires ou imposées par HQD au client ?

Réponse :

1 **Le choix de ce type de systèmes s'appuie principalement sur la maturité de la**
2 **technologie des thermostats intelligents pour les systèmes centraux. Par**
3 **ailleurs, la participation au programme se fera sur une base volontaire.**

- b) À la référence ii), vous parlez de systèmes centraux. Sont-ce les systèmes centraux de chauffe-eau liés aux calorifères à circulation d'eau chaude, servant à chauffer les espaces habitables?

Réponse :

4 **Le projet pilote cible les clients possédant des systèmes de chauffage**
5 **centraux électriques à air pulsé.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.7

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, page 13, *Sensibilisation à la pointe hivernale* :

Pour l'hiver 2016-2017, le Distributeur entend poursuivre ses activités de sensibilisation à la pointe hivernale en favorisant l'intégration de plateformes de communication plus interactives. Cette stratégie de sensibilisation se poursuivra pour l'hiver 2017-2018.

Demande(s) :

- a) Quelles seront les plateformes de communication plus interactives?

Réponse :

6 **Le Distributeur met à contribution de nouveaux canaux numériques tels que**
7 **Twitter et Facebook.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.8

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, page 14, *Innovations technologiques et commerciales* :

Par exemple, au marché Résidentiel, le Distributeur a évalué une technologie de thermostats communicants pour la gestion des plinthes électriques. Au marché Affaires, il évalue les gains en énergie et en puissance d'un projet d'éclairage urbain intelligent avec la ville de Shawinigan.

Demande(s) :

- a) Veuillez fournir un tableau regroupant l'ensemble des réponses aux questions suivantes svp. :
- b) Ces technologies sont-elles liées ou non aux compteurs intelligents ?

Réponse :

1 **Dans le cadre du projet de démonstration technologique avec des thermostats**
2 **communicants, il n'y a aucune communication entre les compteurs et les**
3 **thermostats. Les communications se font par le biais de la connexion internet**
4 **des clients participants.**

- c) Quelle est la différence entre un thermostat communicant et un thermostat non-communicant en termes d'économies d'énergies ?

Réponse :

5 **Toutes choses étant égales par ailleurs (par exemple, la résidence, le point de**
6 **consigne, le nombre d'occupants et les appareils), les économies d'énergie**
7 **seront les mêmes, que l'on utilise un thermostat électronique communicant**
8 **ou non en remplacement d'un thermostat bimétallique.**

- d) Quel est le coût d'un thermostat communicant et le coût d'un thermostat non-communicant ?

Réponse :

9 **Le prix des thermostats varie en fonction de plusieurs facteurs, dont, entre**
10 **autres, les diverses fonctionnalités des appareils, l'intégration ou non d'une**
11 **plateforme de communication, de même que les services de base intégrés à**
12 **l'achat des thermostats communicants.**

- e) Quelle est la subvention prévue à ce programme pour inciter le client à acheter un thermostat communicant, et quelle est la subvention pour un thermostat non-communicant?

Réponse :

13 **Le Distributeur n'offre aucune aide financière pour des thermostats dans le**
14 **budget présenté.**

- f) Combien d'argent est prévu au budget des thermostats communicants pour quelle quantité d'énergie économisée ?

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 8 e).**

g) Décrivez-nous plus en détails le projet d'éclairage urbain intelligent.

Réponse :

2 **Le projet de démonstration technologique permettra de quantifier les gains en**
3 **énergie et en puissance résultant du contrôle d'un réseau complet de**
4 **luminaires à DEL. Le réseau de Shawinigan comptera plus de 6 000**
5 **luminaires. Une stratégie de gradation est prévue pendant la nuit afin de**
6 **réduire le niveau d'éclairage et générer des économies.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.9

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, page 15.

Demande(s) :

a) Votre programme d'offre intégrée d'isolation des entretoits, d'installation de trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie et de remplacement d'ampoules extérieures à DEL offert aux Îles-de-la-Madeleine a-t-il déjà été offert au Nunavik ?

Réponse :

7 **Ce programme n'est pas offert au Nunavik.**

b) Si non, pourquoi ?

Réponse :

8 **Au Nunavik, la clientèle résidentielle utilise essentiellement le mazout pour le**
9 **chauffage de l'eau et des espaces. Seulement 5 % de ces clients sont**
10 **admissibles au PUEÉ.**

11 **Par ailleurs et surtout, les audits énergétiques effectués en 2014 ont révélé le**
12 **très faible potentiel d'économies des mesures d'enveloppe thermique au**
13 **Nunavik. Voir notamment la section 3.4 de la pièce HQD-10, document 1**
14 **(B-0042) du dossier R-3933-2015.**

15 **Enfin, le remplacement des ampoules extérieures par des ampoules à DEL est**
16 **complété au Nunavik.**

- c) Les résidents du Nunavik auraient-ils besoin d'un tel programme, tant pour les aider à réduire leur consommation de mazout (et réduire leur production de gaz à effet de serre) que pour leur bien-être?

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 9 b).**

2 **Par ailleurs, la stratégie d'approvisionnement en réseaux autonomes**
3 **annoncée par l'entreprise, notamment la conversion de centrales au Nunavik,**
4 **vise notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

- d) HQD pourrait-elle envisager un tel programme pour les résidents du Nunavik dans le cadre du futur Plan d'action sur les changements climatiques du Gouvernement du Québec ?

Réponse :

5 **Voir la réponse à la question 9 b).**

- e) Une étude de faisabilité serait-elle possible dès cette année, en vue d'un programme éventuel?

Réponse :

6 **Voir la réponse à la question 9 b).**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.10

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, page 18, lignes 12 à 14, *Analyse de sensibilité*.

*l) Dans le scénario défavorable, les coûts des programmes pour le Distributeur sont majorés de 28 %, tandis que les économies d'énergie et les coûts évités sont respectivement réduits de 24 % et de 10 %. **Les variations sont inversées dans le scénario favorable. [en gras par nous]***

Demande(s) :

- a) Veuillez préciser les inversions du scénario favorable svp ?

Réponse :

7 **Conformément à la décision D-2011-028 (paragraphe 522), le Distributeur**
8 **utilise aux fins de l'analyse de sensibilité un taux mobile sur cinq ans propre à**
9 **chacune des variables considérées. Dans le scénario favorable, le coût des**

1 programmes est diminué de 28 %, les économies d'énergie sont augmentées
2 de 24 % et les coûts évités, de 10 %.

b) Sont-ce des scénarios réalistes ou non ?

Réponse :

3 Voir la réponse à la question 1.10 a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.11

Références :

i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, Tableau 2, page 7;

ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3933-2015, Pièce B-0042, HQD-10, Document 1, Tableau 3, page 9 :

M\$	2017	2016	
Marché Résidentiel	20	25	-5
Marché Affaires - Commercial et institutionnel	22	28	-6
Marché Affaires - Industriel	18	24	-6
Gestion de la demande en puissance	29	31	-2
Réseaux autonomes	9	5	4
Innovations technologiques et commerciales	9	10	-1
Activités communes	8	11	-3
Total	115	135	-20

Demande(s) :

a) Du tableau, nous constatons une baisse totale de 20M\$, cette baisse est répartie dans tous les marchés sauf les réseaux autonomes. Est-ce que le Distributeur a l'intention de poursuivre cette baisse dans les années qui viennent?

Réponse :

4 Voir les réponses aux questions 7.2 et 7.3 de la demande de renseignements
5 du ROÉÉ à la pièce HQD-16, document 9.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.12

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, document 1, Tableau 3, page 8;
- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3933-2015, Pièce B-0042, HQD-10, Document 1, Tableau 5, page 11 :

	2017		2016		2017-2016	
	M\$	GWh	M\$	GWh	M\$	GWh
Marché Résidentiel						
Sensibilisation Mieux consommer	6	88	7	88	-1	0
Programmes spécifiques Mieux consommer	7	45	9	62	-2	-17
Offre Ménages à faible revenu	8	5	10	6	-2	-1
	21	138	26	156	-5	-18

Demande(s) :

- a) Nous constatons le même phénomène de baisse pour le marché résidentiel. Est-ce que le Distributeur a l'intention de poursuivre cette baisse dans les années qui viennent?

Réponse :

- 1 **Voir les réponses aux questions 7.2 et 7.3 de la demande de renseignements**
- 2 **du ROÉÉ à la pièce HQD-16, document 9.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.13

Référence :

i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, Tableau 4, page 11;

ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0042, HQD-10, Document 1, Tableau 6, page 14 :

	2017		2016		2017-2016	
	M\$	GWh	M\$	GWh	M\$	GWh
Commercial et institutionnel	22	151	28	165	-6	-14
OIEÉB	19	141	25	157	-6	-16
Autre programmes	3	10	3	8	0	2
Industriel	18	135	24	137	-6	-2
OIEÉSI - Petites et moyennes industries	9	58	9	47	0	11
OIEÉSI - Grandes industries	9	77	15	90	-6	-13
Marché affaires	40	286	52	302	-12	-16

Demande :

a) Dans le marché Affaires, c'est au total le même phénomène de baisse alors que deux marchés sur 6 sont en hausse. Est-ce que le Distributeur a l'intention de poursuivre cette baisse dans les années qui viennent?

Réponse :

1 **Voir les réponses aux questions 7.2 et 7.3 de la demande de renseignements**
2 **du ROÉÉ à la pièce HQD-16, document 9.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.14

Référence :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, Tableau 6, page 17 :

M\$ actualisés de 2017	TCTR	TP	TNT
Programmes et activités d'HQD			
Marché résidentiel	79	123	-27
Marchés affaires			
Marché affaire commercial et institutionnel	123	171	-21
Marché affaire industriel	64	76	3
Réseaux autonomes	47	9	39
Innovations technologiques et commerciales	-9	0	-9
Gestion de la demande en puissance	62	38	24
Activités communes	-6	0	-6
Total - Interventions du Distributeur	360	417	3

Demande :

- a) Veuillez expliquer les raisons qui font que le test du participant est moindre que le TCTR dans les réseaux autonomes et dans la gestion de la demande en puissance?

Réponse :

1 **Les résultats des analyses économiques de la gestion de la demande en**
 2 **puissance s'expliquent par une facture évitée nulle pour le client, ces**
 3 **programmes ne générant aucune économie d'énergie. Seule l'aide financière**
 4 **accordée au participant est utilisée aux fins du calcul du test du participant.**
 5 **Les résultats des analyses économiques en réseaux autonomes s'expliquent**
 6 **par un coût évité élevé, lequel permet d'accroître de façon notable la**
 7 **rentabilité des mesures pour le Distributeur, comme l'indique le TNT**
 8 **favorable.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.15

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, page 11, lignes 8 à 10 :
Le volet Produits agricoles du programme Produits efficaces se poursuit en 2016 avec de nouveaux produits, tels que les pompes à vide et pompes à

lait à vitesse variable. En 2017, le programme se poursuivra sans modifications majeures.

ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, Tableau B-1, page 29, ligne Produits efficaces agricoles.

iii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3933-2015, Pièce B-0042, HQD-10, Document 1, Tableau B-1, page 37, ligne Produits efficaces agricoles.

Demande :

- a) Veuillez expliquer les raisons qui font passer les gains unitaires des produits agricoles efficaces de 330 kWh/an dans la référence iii à 4139 kWh/an dans la référence ii malgré le texte neutre de la référence i ?

Réponse :

- 1 Dans le tableau B-1 du présent dossier (référence ii), la volumétrie est
2 exprimée en nombre de projets et non en unités de produits. Aussi, les
3 économies unitaires sont plus élevées puisque plusieurs produits peuvent
4 être installés dans un même projet.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.16

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, page 11, lignes 8 à 10 :
En 2016 et 2017, les programmes OIEÉB et OIEÉSI se poursuivront sans modifications majeures. Ils font régulièrement l'objet de mises à niveau, notamment des outils, des processus et des appuis financiers afin de refléter l'évolution des standards de marché..
- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, Tableau B-1, page 29, ligne IOIEÉB-nouvelle construction.
- iii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3933-2015, Pièce B-0042, HQD-10, Document 1, Tableau B-1, page 37, ligne IOIEÉB-nouvelle construction.

Demande :

- a) Veuillez expliquer les raisons qui font passer les gains unitaires des produits agricoles efficaces de 275 000 kWh/an dans la référence iii à 510 280 kWh/an dans la référence ii malgré le texte plus ou moins neutre de la référence i ?

Réponse :

1 **Les gains en référence ii) et iii) représentent le gain unitaire moyen des**
2 **projets déposés dans le cadre du volet *Nouvelle construction* du programme**
3 ***OIEÉB*, et non les gains unitaires des produits agricoles efficaces comme il**
4 **est mentionné dans la question. Ces gains sont estimés en fonction des**
5 **projets de nouvelle construction connus du Distributeur et devant se terminer**
6 **au cours de 2016 et de 2017, respectivement.**

7 **Le portefeuille de nouvelle construction comporte une proportion importante**
8 **de projets de grande envergure se terminant en 2017, ce qui explique que les**
9 **gains soient significativement plus élevés.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.17

Référence :

- I) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, Tableau C-1, page 33, ligne Produits efficaces du marché Affaires-commercial et institutionnel.

Demande :

- a) Veuillez expliquer les raisons qui font que le TCTR associé aux Produits efficaces du marché Affaires-commercial et institutionnel soit nul.

Réponse :

10 **Un TCTR nul signifie que l'ensemble des coûts associés au programme, tant**
11 **pour le Distributeur que pour les participants, est égal aux coûts évités du**
12 **Distributeur, rendant ce programme neutre du point de vue de la société.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.18

Référence :

- I) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, Tableau C-4, page 36, Activités communes et autres ligne Coûts évité.

Demande :

- a) Veuillez expliquer les raisons qui font que les coûts évités de cette rubrique sont de l'ordre -23,5M\$ durant trois ans puis de -13M\$ durant deux ans et finalement de l'ordre de -0,6M\$ pour la suite de la période de 10 ans.

Réponse :

1 L'évolution de 2017 à 2028 des coûts évités des activités communes et autres
2 s'explique par deux programmes en particulier, à savoir *Charges*
3 *interruptibles résidentielles* et *Charges interruptibles – Bâtiment CI*, pour
4 lesquels on constate des coûts évités plus élevés, respectivement de 2017 à
5 2019 et de 2017 à 2021.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.19

Référence

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0043, HQD-10, Document 1, Annexe E, pages 43 à 59

Demande :

- a) Veuillez indiquer, sur les 25 entreprises répertoriées, quelle sont celles dont la pointe se produit en hiver.

Réponse :

6 **Le Distributeur ne possède pas cette information.**

3. LE SUIVI DU PROJET DE LECTURE À DISTANCE (LAD)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.20

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0040, HQD-9, Document 5.1, page 11, tableau 6 :

TABLEAU 6 :
INVESTISSEMENTS, MISES EN SERVICE ET STOCKS EN ÉQUIPEMENTS DE MESURAGE DU PROJET LAD (M\$)

	R-3980-2016								R-3770-2011								Écart R-3980-2016 vs R-3770-2011	
	Année historique 2011	Année historique 2012	Année historique 2013	Année historique 2014	Année historique 2015	Année base 2016	Année témoin 2017	Cumulatif	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Cumulatif	Annuel 2017	Cumulatif
Investissements	38,8	41,2	174,5	275,0	227,8	74,9	-	832,2	36,7	86,6	247,1	205,1	146,0	69,7	48,8	840,0	(48,8)	(7,8)
Mises en service	9,5	3,7	167,2	262,3	271,9	77,6	-	832,2	7,1	106,0	251,0	208,2	147,9	70,3	49,4	840,0	(49,4)	(7,8)
Stocks de mesurage	1,9	4,6	15,0	34,8	7,6	-	-	63,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63,9

Note 1: Voir la pièce HQD-9, document 5.1 (B-0039), tableau 6 du dossier R-3980-2016

Demande(s) :

- a) À la ligne « *Stocks de mesurage* », décrivez ce qui est inclus dans le terme « stocks ».

Réponse :

1 **La rubrique « Stocks de mesurage » inclut principalement les différents types**
2 **de compteurs ainsi que les équipements de télécommunication tels que les**
3 **routeurs, collecteurs et gap collecteurs nécessaires dans le cadre du**
4 **projet LAD.**

- b) Expliquez-nous la raison pour laquelle il n'y a aucun stock de mesurage aux années 2016 et 2017 au présent dossier, et aucun prévu à toutes les années lors du dossier R-3770-2011.

Réponse :

5 **Dans le cadre du présent dossier, la prévision du stock de mesurage du**
6 **projet LAD correspond au solde de ce stock au 31 décembre. Étant donné**
7 **l'achèvement prévu du projet à la fin de l'année 2016, aucun stock de**
8 **mesurage n'est indiqué au 31 décembre pour les années 2016 et 2017.**

9 **De plus, lors de la demande d'autorisation du projet LAD, le Distributeur**
10 **n'avait pas prévu de stocks de mesurage.**

11 **Le Distributeur souligne toutefois, qu'un stock de mesurage est prévu pour**
12 **les activités de base de mesurage mais il ne fait pas l'objet d'un suivi distinct.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.21

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0040, HQD-9, Document 5.1:

Demande(s) :

- a) Le rapport de suivi ne nous renseigne pas sur les gains énergétiques mesurés depuis l'installation des compteurs intelligents. Pouvez-vous fournir un tableau démontrant les quantités de kWh moyens consommés lors d'une année aux températures semblables à 2015-2016 (mais avant le déploiement du projet LAD) versus en 2015-2016 (vers la fin du projet LAD), afin que nous puissions constater s'il y a une différence notable dans le mesurage et dans les habitudes de consommation des Québécois ?

Réponse :

1 **Conformément aux décisions D-2012-127 et D-2014-101, le Distributeur**
2 **présente l'état d'avancement de l'implantation des fonctionnalités sur une**
3 **base annuelle, au 31 mars de chaque année, dans le suivi annuel du Projet**
4 **lecture à distance. Voir le Suivi annuel du projet lecture à distance - 2015,**
5 **pages 22 à 25.**

6 **Concernant la demande de l'intervenant sur l'impact du projet LAD sur les**
7 **habitudes de consommation des clients du Distributeur, celle-ci dépasse le**
8 **cadre du suivi demandé par la Régie à l'égard des fonctionnalités incluses**
9 **dans le périmètre du projet et hors du périmètre du projet.**

b) Le présent rapport de suivi ne nous renseigne pas sur le développement des *fonctionnalités* que désirait développer le Distributeur parallèlement à l'achat de compteurs intelligents. HQD peut-elle nous mettre à jour sur le développement de ces fonctionnalités en précisant le nom des fonctionnalités, leur fonction, les montants dépensés jusqu'à maintenant pour les développer, les coûts à venir, les dates de lancement publique et les quantités d'énergie que le Distributeur pense économiser grâce à ces fonctionnalités ?

Réponse :

10 **Voir la réponse à la question 1.21 a).**

c) Comment HQD compte-t-elle mettre à profit les compteurs intelligents pour modifier les comportements de ses clients? Et quand ?

Réponse :

11 **Voir la réponse à la question 1.21 a).**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.22

Référence :

i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0040, HQD-9, Document 5.1**

Demande

a) À la date la plus récente dont vous disposez (en la spécifiant), veuillez spécifiez, par type de clientèle, le nombre de compteurs de nouvelle génération communicants qu'il vous reste à installer.

Réponse :

1 **Conformément aux décisions D-2012-127 et D-2014 101, le Distributeur dépose**
2 **un suivi trimestriel présentant le nombre de compteurs installés et prévus par**
3 **année et par trimestre. Le suivi du projet Lecture à distance au 30 juin 2016**
4 **présente sa plus récente prévision d'installation de compteurs.**

5 **Dans le cadre du projet LAD, le Distributeur effectue une prévision**
6 **d'installation de compteurs communicants seulement puisqu'il ne peut**
7 **présumer des intentions de ses clients.**

8 **Comme mentionné notamment à la pièce HQD-9, document 5.1 (B-0040), le**
9 **Distributeur prévoit terminer le projet LAD au 31 décembre 2016. Ainsi, aucun**
10 **compteur ne sera installé en 2017 dans le cadre du projet LAD.**

b) Même question quant aux compteurs non communicants.

Réponse :

11 **Voir la réponse à la question 1.22 a).**

c) Mêmes questions que (a) et (b) quant à votre prévision pour toutes périodes à partir
du 1^{er} janvier 2017.

Réponse :

12 **Voir la réponse à la question 1.22 a).**

d) Veuillez confirmer la date prévue de la fin des installations selon votre estimé le plus
récent.

Réponse :

13 **Voir la réponse à la question 1.22 a).**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.23

Référence :

i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0040, HQD-9,
Document 5.1

Demande :

a) Ne croyez-vous pas que le dernier suivi devrait suivre la fin du projet et ne pas être
effectué lorsque le projet continue ?

Réponse :

1 Le Distributeur prévoit effectuer le suivi du projet jusqu'à l'achèvement de
2 celui-ci soit, la fin de l'année 2016. La proposition du Distributeur est
3 d'effectuer ce suivi dans le cadre de son rapport annuel comme tout autre
4 projet d'investissement plutôt que dans le cadre d'un dossier tarifaire et de
5 suivis particuliers (trimestriels et annuel).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.24

Référence :

i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0040, HQD-9,
Document 5.1, Tableau 4, page 7 :

	Années					
	Historiques				Base	Témoin
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Amortissement des appareils en service	21,2	21,4	20,3	19,9	18,6	16,9
Amortissement accéléré	2,6	11,1	5,8	3,3	-7,6	-16,9
Charges de radiation des appareils en service ¹	0,2	20,1	32,3	18,8	2,5	
Total avant Compte d'écarts - Projets majeurs	24,0	52,6	58,4	42,0	13,5	0,0
Compte d'écarts - Projets majeurs			-21,0	21,0		
Total après Compte d'écarts - Projets majeurs	24,0	52,6	37,4	63,0	13,5	0,0
Nombre d'appareils retirés (en milliers) ²	2	1 021	1 497	1 158	130	

Demande :

6 a) Veuillez répartir mensuellement les 140 000 appareils qui seront retirés en 2016 et 2017.
7

Réponse :

8 Le niveau de détails demandé par l'intervenant, soit la répartition mensuelle
9 du retrait de 130 000 compteurs pour l'année de base 2016 du projet LAD,
10 dépasse le cadre du présent dossier.

11 Le Distributeur réfère l'intervenant au Suivi trimestriel du projet Lecture à
12 distance au 30 juin 2016 quant au nombre de compteurs prévus et installés
13 par trimestre.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.25

Référence :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0040, HQD-9, Document 5.1, pages 6 et 9, Tableaux 2 et 5 :

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pourquoi les revenus de l'Option de retrait apparaissent au Tableau 5 mais n'apparaissent pas au Tableau 2 ? Veuillez déposer une version rectifiée du tableau 2 en conséquence.

Réponse :

1 **Les revenus de l'option de retrait (ou option de compteur non communicant)**
2 **ne sont pas inclus au tableau 2 de la pièce HQD-9, document 5.1 (B-0040)**
3 **puisqu'ils ne font pas partis des gains associés au projet LAD. En effet,**
4 **l'option de retrait n'a pas été considérée dans le scénario du projet puisque le**
5 **Distributeur prévoyait installer uniquement des compteurs communicants.**

6 **Les revenus de l'option de retrait sont présentés au tableau 5 de la pièce**
7 **HQD-9, document 5.1 (B-0040) puisque les coûts liés à ces revenus sont**
8 **inclus à la rubrique « charges d'exploitation » de ce même tableau. Ainsi, le**
9 **tableau 5 présente l'impact net de l'option de retrait.**

- b) Les revenus de l'Option de retrait du Tableau 5 incluent-ils à la fois les frais d'installation et les frais mensuels de relève ? Veuillez expliquer votre réponse. Veuillez ajuster le tableau 5 le cas échéant afin de spécifier distinctement ces frais reçus.

Réponse :

10 **Les revenus de l'option de retrait (ou option de compteur non communicant)**
11 **au tableau 5 de la pièce HQD-9, document 5.1 (B-0040) ayant un impact sur les**
12 **revenus requis du Distributeur incluent les frais mensuels de relève de 5 \$**
13 **ainsi qu'une portion du montant de 85 \$ lié aux frais initiaux d'installation soit,**
14 **15 \$.**

15 **Le solde de 70 \$ des revenus liés aux frais initiaux d'installation est quant à**
16 **lui comptabilisé aux investissements en diminution du coût total d'installation**
17 **du compteur.**

- c) Pour les années 2016 et 2017, les revenus de l'Option de retrait du Tableau 5 incluent-ils les frais d'inaccessibilité aux compteurs (récoltés ou à être récoltés auprès des clients récalcitrants ou négligents, soit une partie des 140 000 clients

restants) ? Veuillez expliquer votre réponse. Veuillez ajuster le tableau 5 le cas échéant afin de spécifier distinctement ces frais reçus.

Réponse :

- 1 **Les frais d'inaccessibilité aux compteurs ne font pas partis des revenus de**
2 **l'option de retrait (ou option de compteur non communicant).**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.26

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0040, HQD-9, Document 5.1, page 7, Tableau 4:

**TABLEAU 4 :
AMORTISSEMENT ET RADIATION (M\$)
ET NOMBRE D'APPAREILS RETIRÉS DU PROJET LAD – 2012-2017**

	Année historique 2012	Année historique 2013	Année historique 2014	Année historique 2015	Année de base 2016	Année témoin 2017
Amortissement des appareils en service	21,2	21,4	20,3	19,9	18,6	16,9
Amortissement accéléré	2,6	11,1	5,8	3,3	(7,6)	(16,9)
Charges de radiation des appareils en service ¹	0,2	20,1	32,3	18,8	2,5	-
Total avant Compte d'écarts - Projets majeurs	24,0	52,6	58,4	42,0	13,5	-
Compte d'écarts - Projets majeurs			(21,0)	21,0		
Total après Compte d'écarts - Projets majeurs	24,0	52,6	37,4	63,0	13,5	-
Nombre d'appareils retirés (en milliers) ²	2	1 021	1 497	1 158	130	-

¹ Les retraits pour l'année 2012 correspondent à une partie des compteurs des projets pilotes qui ont été retirés seulement au début de l'année 2012.

² Le nombre d'appareils retirés inclut les compteurs récupérés qui avaient été récupérés pour utilisation ultérieure dans les zones non déployées.

Note 2 en bas du tableau 4 : « *Le nombre d'appareils retirés inclut les compteurs récupérés qui avaient été récupérés pour utilisation ultérieure dans les zones non déployées.* »

Demande(s) :

- a) En i), nous constatons que près de 1,3 millions de compteurs ont été retirés en 2015 et 2016. Que sont devenus ces compteurs ?

Réponse :

- 3 **Comme prévu dans le projet LAD, les compteurs retirés ont été retournés à**
4 **l'atelier des compteurs d'Hydro-Québec à Montréal pour être démantelés.**
5 **Les appareils sont rebutés et les composantes de ceux-ci sont récupérées**
6 **pour satisfaire aux exigences environnementales.**

- b) En reste-t-il non-démantelés ? Si oui, approximativement combien ? Veuillez spécifier la date pour laquelle votre réponse est à jour.

Réponse :

1 **En date du 3 octobre 2016, il y a 294 000 appareils non encore démantelés**
2 **qui sont entreposés dans les locaux du Distributeur.**

c) Combien HQD en détient-elle dans ses entrepôts ? Veuillez spécifier la date pour laquelle votre réponse est à jour.

Réponse :

3 **Voir la réponse à la question 26 b).**

d) Capgemini en détient-elle encore non-démantelés ? Veuillez spécifier la date pour laquelle votre réponse est à jour.

Réponse :

4 **Non. Capgemini n'a ni compteurs neufs ni compteurs non démantelés. Les**
5 **compteurs récupérés par Capgemini n'ont pas été vendus et ont été**
6 **démantelés par Sologlobe au fur et à mesure de l'avancement du projet.**

e) S'ils ont été démantelés, par quelle entreprise ont-ils été démantelés ? Veuillez spécifier la date pour laquelle votre réponse est à jour.

Réponse :

7 **Voir la réponse à la question 1.26 d).**

f) S'ils ont été vendus, à quelle compagnie ont-ils été vendus ? Veuillez spécifier la date pour laquelle votre réponse est à jour.

Réponse :

8 **Voir la réponse à la question 1.26 d).**

g) HQD est-elle encore équipée pour réparer des compteurs électromécaniques? Veuillez spécifier la date pour laquelle votre réponse est à jour.

Réponse :

9 **Non. Le Distributeur ne dispose plus de pièces pour réparer les compteurs**
10 **électromécaniques.**

h) Le Distributeur compte-t-il accommoder les clients désirant conserver un compteur électromécanique en récupérant et réparant un lot de compteurs électromécaniques parmi ceux qui seront récupérés cette année (sur les 140 000 restants) ?

Réponse :

- 1 Non. Le Distributeur ne récupérera pas un lot de compteurs
2 électromécaniques parmi ceux qui seront récupérés. En effet, les lots ont
3 atteint leur durée de vie utile et aucune pièce n'est disponible pour les
4 besoins de réparation.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.27

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Suivi des décisions D-2012-127 et D-2014-101, Suivi du projet Lecture à distance au 30 juin 2016, page 6. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2012-127_D-2014-101/HQD_SuiviD-2012-127_D-2014-101_30juin2016.pdf

- I) Page 5 : « [187] La Régie reprend donc ici la liste des informations indiquées à sa décision D-2012-127 que doit lui transmettre le Distributeur, selon la périodicité prévue ci-après, en distinguant, à moins d'avis contraire, les informations relatives à la phase 1 de celles propres aux phases 2 et 3 réunies. Le Distributeur notera que la Régie bonifie cette liste de la manière suivante :
- Sur une base trimestrielle :
 - o nombre de CNG et de CNC prévus être installés et réellement installés par trimestre, en ventilant entre compteurs résidentiels et commerciaux; »
[en gras par nous]

- II) Page 6 :

TABLEAU 3 :
NOMBRE DE COMPTEURS PRÉVUS ET INSTALLÉS PAR TRIMESTRE (k)

	2016				Total
	T1 Réel	T2 Réel	T3	T4	
Compteurs CNG résidentiels	9	2	4	3	18
Compteurs CNG CII	24	35	31	18	108
Compteurs CNC	3	1			4
Total	36	38	35	21	130

Demande(s) :

- a) Veuillez svp refaire le tableau 3 en répondant à une exigence de la Régie tel que copié en référence i), c'est-à-dire en incluant le nombre de **CNC PRÉVUS** être installés aux trimestres T3 et T4 de l'année 2016. Veuillez inclure les CNC commandés mais non-installés, ainsi que les nombreux cas de clients qui opteront vraisemblablement pour l'Option de retrait suite au changement à l'article 13.1 des CDSÉ imposant des frais d'inaccessibilité aux compteurs de 85\$ aux clients qui n'appellent pas HQ pour adhérer ou non à l'option de retrait.

Réponse :

- 1 **Voir la réponse à la question 1.22 a).**
- 2 **De plus, le Distributeur précise également que le suivi du projet LAD**
- 3 **n'inclut pas le nombre de clients qui choisiront l'option de compteur non**
- 4 **communicant (option de retrait) à la suite de l'approbation provisoire de**
- 5 **l'article 13.1.1 des CSÉ et de l'article 12.4 j) des Tarifs. La demande de**
- 6 **l'intervenant dépasse donc le cadre du suivi du projet LAD. Voir également**
- 7 **la réponse à la question 1.24 a).**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.28

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Suivi des décisions D-2012-127 et D-2014-101, Suivi du projet Lecture à distance au 30 juin 2016, page 6. http://www.regie-energie.gc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2012-127_D-2014-101/HQD_SuiviD-2012-127_D-2014-101_30juin2016.pdf

- I) Page 5 :** « [187] La Régie reprend donc ici la liste des informations indiquées à sa décision D-2012-127 que doit lui transmettre le Distributeur, selon la périodicité prévue ci-après, en distinguant, à moins d'avis contraire, les informations relatives à la phase 1 de celles propres aux phases 2 et 3 réunies. Le Distributeur notera que la Régie bonifie cette liste de la manière suivante :
- Sur une base trimestrielle : ...
 - o nombre de clients se prévalant de l'option de retrait par trimestre **et acceptabilité** de la clientèle. **[en gras par nous]**

Demande(s) :

- a) Nous ne trouvons aucune information sur l'acceptabilité de la clientèle dans le rapport de suivi, sauf un taux de plaintes qui **exclut** les plaintes des personnes qui n'ont pas fait changer leur compteur. Veuillez expliquer pourquoi vous n'avez pas traité de l'acceptabilité (et non du taux de satisfaction) de la clientèle.

Réponse :

- 8 **Le Distributeur a installé plus de 3,7 millions de compteurs à ce jour (voir le**
- 9 **suivi du projet LAD au 30 juin 2016) et, de ce fait, il ne constate pas de**
- 10 **problème d'acceptabilité sociale.**
- 11 **Par ailleurs, le Distributeur se conforme aux demandes de la Régie en**
- 12 **matière de suivi comme édictées dans ses décisions D-2012-127 et**
- 13 **D-2014-101.**
- 14 **Le Distributeur tient à préciser que le taux de plaintes inclut toutes les**
- 15 **plaintes reçues des clients selon les types de motif définis à l'annexe A du**
- 16 **suivi trimestriel du projet Lecture à distance.**

1 De plus, il n'est pas obligatoire que l'en-tête de la lettre du client porte le
2 titre de « Plainte » en autant que la lettre est l'expression d'une
3 insatisfaction vécue par le client à l'égard de la prestation de services
4 rendus par Hydro-Québec à la suite d'une première démarche auprès des
5 services à la clientèle. Toutes les autres communications (lettres, appels,
6 avis) de la part des clients sont traitées et versées à leur dossier mais le
7 Distributeur ne dispose pas de registres de suivi.

8 Pour plus d'information sur les différentes étapes pour formuler une
9 plainte, l'intervenant peut consulter le site Web :

10 <http://www.hydroquebec.com/nous-joindre/plaintes-et-reclamations.html>

b) Veuillez nous dire quelles démarches vous avez prises pour évaluer l'acceptabilité de la clientèle.

Réponse :

11 Voir la réponse à la demande 1.28 a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 29

Références : i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Suivi des décisions D-2012-127 et D-2014-101, Suivi du projet Lecture à distance au 30 juin 2016, page 13. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2012-127_D-2014-101/HQD_SuiviD-2012-127_D-2014-101_30juin2016.pdf

TABLEAU 11 :
NOMBRE DE COMPTEURS NON COMMUNICANTS INSTALLÉS

	2013	2014	2015	2016		Total
				T1	T2	
CNC installés	3 577	13 226	57 751	2 551	582	77 687

ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3964-2016, Pièce B-0050, HQD-13, Document 1, page 16. http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPri/R-3964-2016-B-0050-SeanceTrav-Doc-2016_06_15.pdf

Demande(s) :

a) Au 30 juin 2016, combien de clients étaient sur la liste d'attente pour recevoir leur compteur non-communicant commandé, mais non installé ?

Réponse :

1 **Lorsque le Distributeur a accès au compteur à remplacer, les compteurs**
2 **non communicants sont installés au fur et à mesure des demandes des**
3 **clients. Il n'y a donc pas de liste d'attente à cet effet.**

b) Le nombre en réponse en a) est-il inclus ou exclus du tableau 11 ?

Réponse :

4 **Le tableau 11 du suivi du projet LAD au 30 juin 2016 présente le nombre de**
5 **compteurs non communicants installés. Ainsi, les données du tableau 11**
6 **du suivi exclut les compteurs non communicants commandés et non**
7 **installés.**

8 **Lorsque le Distributeur a accès aux compteurs à remplacer et procède à**
9 **l'installation d'un compteur non communicant, ces compteurs non**
10 **communicants installés sont inclus dans les données du tableau 11 des**
11 **suivis trimestriels du projet LAD.**

c) Le nombre en réponse en a) est-il inclus ou exclus du nombre de 140 000 compteurs qui restent à changer, tel qu'exprimé en II), séance de travail du dossier R-3964-2016 du 22 juin 2016 ?

Réponse :

12 **Sans objet.**

d) Veuillez svp faire un tableau incluant le nombre total du tableau 11 + le nombre en réponse en a) et le nombre de 140 000 clients (ou moins selon la réponse en b)) afin d'illustrer clairement le nombre de compteurs **non-intelligents** faisant encore partie du parc de compteurs de HQD.

Réponse :

13 **Comme présenté au tableau 11 du suivi du projet LAD au 30 juin 2016,**
14 **78 000 compteurs non communicants ont été installés. Par ailleurs, le**
15 **Distributeur n'a pas accès à 129 000 compteurs pour les remplacer par un**
16 **nouveau compteur.**

e) Quel pourcentage des compteurs visés par le projet LAD ne sont pas des compteurs intelligents au 30 juin 2016?

Réponse :

1 **Comme présenté au tableau 3 du suivi du projet LAD du 30 juin 2016, 3,5 %**
2 **(134 000 compteurs / 3 825 000 compteurs au total) des compteurs visés**
3 **par le projet LAD sont soit des compteurs non communicants (78 000), soit**
4 **des compteurs qui sont à installer (56 000).**

f) Quels problèmes techniques HQD doit affronter conséquemment à un tel pourcentage de compteurs autres qu'intelligents?

Réponse :

5 **La majorité des compteurs à remplacer sont des compteurs CII. Il n'y a pas**
6 **d'enjeux particuliers pour le remplacement.**

g) Comment HQD réussit-elle à solutionner ces problèmes techniques?

Réponse :

7 **Sans objet.**

h) Quels coûts sont reliés à l'adaptation à cette situation qui n'avaient pas été prévues au dossier R-3770-2011?

Réponse :

8 **Les suivis trimestriels du projet LAD font état de tous les coûts du projet**
9 **lesquels ont été présentés et autorisés dans le cadre des dossiers**
10 **R-3770-2011 et R-3863-2013. Les tableaux 4 à 10 des suivis trimestriels**
11 **présentent les coûts réels et prévus du projet LAD et les suivis trimestriels**
12 **incluent les explications des écarts le cas échéant. Au 30 juin 2016, le**
13 **Distributeur prévoit un écart favorable de 42,0 M\$ par rapport aux coûts**
14 **autorisés du projet LAD.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.30

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Suivi des décisions D-2012-127 et D-2014-101, Suivi du projet Lecture à distance au 30 juin 2016, page 14. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2012-127_D-2014-101/HQD_SuiviD-2012-127_D-2014-101_30juin2016.pdf

1) « C'est pourquoi le Distributeur calcule un taux de plaintes sur la base du nombre de compteurs **installés**. » [en gras par nous]

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que les nombres de plaintes rapportées en page 14 excluent les plaintes des clients récalcitrants qui ont conservé leur vieux compteur.

Réponse :

1 **Le Distributeur ne peut le confirmer.**

2 **Voir la réponse à la question 1.28 a).**

- b) Une lettre, qui ne porte pas le titre de « Plainte », est-elle considérée comme une plainte par HQD?

Réponse :

3 **Voir la réponse à la demande 1.28 a).**

- c) Veuillez confirmer que les nombres de plaintes rapportées en page 14 excluent les lettres des clients en attente de leur compteur non-communicant déjà commandé auprès du Distributeur, puisqu'aucune installation n'a eu lieu et que dès lors, aucune évaluation de l'installation ne peut être faite par le client ?

Réponse :

4 **Voir la réponse à la question 1.28 a).**

- d) Veuillez présenter un tableau présentant le nombre de lettres/appels/refus/plaintes provenant des clients dont le compteur intelligent ou un compteur d'option n'a toujours pas été installé.

Réponse :

5 **Voir la réponse à la question 1.28 a).**

4. LES COÛTS ÉVITÉS EN RÉSEAUX AUTONOMES**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.31**

- l) **Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3905-2014, Pièce A-0075, Décision D-018-2015, page 117, paragraphe 460, 461.

[460] Considérant qu'un seul type de coûts évités ne peut s'appliquer uniformément à toutes sortes de mesures ou types de projets, la Régie estime qu'il importe que la méthode et les paramètres permettant de procéder à une analyse économique détaillée soient clairement établis,

notamment pour les projets qui sont de nature à influencer le plan d'équipement spécifique à un RA.

[461] La méthodologie d'établissement des coûts évités et leur finalité doivent être réévaluées et la Régie considère que le recours à un expert serait approprié pour ce faire.

II) Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce A-010, Décision D-135-2016, page 6, paragraphe 14 et 15

[14] La Régie considère donc plus approprié que, cette année, le débat sur la méthodologie des coûts évités en réseaux autonomes soit fait dans le cadre du prochain plan d'approvisionnement.

[15] En conséquence, la Régie reporte l'examen du rapport de la firme d'experts ICF International sur la méthodologie d'établissement des coûts évités en réseaux autonomes au prochain dossier du Distributeur portant sur son plan d'approvisionnement 2017-2026, qui sera déposé à la Régie à l'automne 2016.

III) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0021, HQD-4, Document 4, pages 8

À partir de ces variables, lesquelles sont mises à jour chaque année, une annuité croissante, indexée à l'inflation (exprimée en \$ 2016), est calculée.

Comparativement au dossier R-3933-2015, les coûts évités sont plus élevés, et ce, malgré la baisse à court terme des prix des combustibles. En effet, cette faible baisse est compensée par la mise à jour des paramètres économiques (notamment le taux d'actualisation et le taux de change) ainsi que par l'augmentation des coûts liés aux droits des émissions de gaz à effet de serre (SPEDE⁴).

Préambule

La méthodologie sera révisée dans le cadre du dossier du prochain Plan d'approvisionnement mais il serait utile dès maintenant pour interpréter le tableau 2 de la pièce B-0021, HQD-4, DOCUMENT-4 de connaître les paramètres économiques variables que le Distributeur a utilisé lors de la présente cause tarifaire.

Demande(s) :

- a) Quel est le taux d'actualisation utilisé par le Distributeur dans le calcul du tableau 2, à la pièce B-0021, HQD-4, DOCUMENT-4?

Réponse :

- 1 **Le Distributeur utilise le taux approuvé par la Régie dans sa décision**
2 **D-2016-033, paragraphe 234. Ce taux (le taux moyen du coût du capital**
3 **prospectif) est indiqué au tableau 1 de la pièce HQD-4, document 1**
4 **(B-0017).**

- b) Quel est le taux d'inflation du combustible utilisé par le Distributeur pour calculer les coûts évités montrés au tableau 2 précité?

Réponse :

- 1 **Le Distributeur rappelle que la prévision du prix des combustibles utilisée**
2 **pour les coûts évités est basée sur la prévision de long terme du WTI de**
3 **l'EIA dans son rapport annuel Annual Energy Outlook¹.**

- c) Quel est le taux d'inflation du mazout no 2 proposé par WTI dans sa dernière mise à jour sur un horizon de 20 ans?

Réponse :

- 4 **Voir la réponse à la question 1.31 b).**

- d) Quel est le taux d'inflation de l'item *Exploitation et entretien* utilisé par le Distributeur pour calculer les coûts évités montrés au tableau 2 précité ?

Réponse :

- 5 **Le coût évité est une annuité indexée en utilisant un taux d'inflation de 2 %.**

- e) Quel est le prix de base pour 2016 du droit SPEDE utilisé par le Distributeur pour effectuer son calcul?

Réponse :

- 6 **Voir la section 2 de la pièce HQD-8, document 6 (B-0033). Le prix est de**
7 **16,4 \$CAN/tonne (12,73 \$US/tonne).**

- f) Est-ce que ce prix de base SPEDE est le même que celui reconnu par la Régie de 15 \$/T éq. CO₂?

Réponse :

- 8 **Le prix utilisé pour le dossier R-3933-2015 est celui de l'encan de mai 2015.**

- g) Quel est le taux de croissance de l'énergie en pourcentage utilisé par le Distributeur sur la période de calcul?

¹ http://www.eia.gov/forecasts/aeo/tables_ref.cfm.

Réponse :

- 1 **Le calcul du coût du SPEDE et du coût évité est indépendant de la**
2 **croissance de la demande en énergie.**

h) Ce taux de croissance est-il le même que le taux de croissance du dernier plan d'approvisionnement?

Réponse :

- 3 **Voir la réponse à la question 1.31 g).**

i) Si la réponse à la question précédente est NON, veuillez préciser quel est ce taux de croissance?

Réponse :

- 4 **Voir la réponse à la question 1.31 g).**

j) Quel est le taux d'inflation du prix de base SPEDE que le Distributeur a utilisé pour son calcul?

Réponse :

- 5 **Le Distributeur a utilisé le taux d'inflation US de Global Insight de février**
6 **2016.**

k) Est ce que le calcul du coût évité du Distributeur est basé sur le prix effectif du carburant livré à chaque village?

Réponse :

- 7 **Dans le calcul du coût évité, le Distributeur tient compte de certains**
8 **éléments relatifs au contrat effectif avec chaque village, par exemple le**
9 **coût de transport du carburant.**

l) Dans la référence iii) le Distributeur invoque le taux de change pour expliquer les variations du résultat du calcul actualisé des coûts évités. Veuillez expliquer comment le taux de change affecte le résultat?

Réponse :

- 10 **Le prix du WTI, qui est un intrant dans le calcul du coût évité, est exprimé**
11 **en \$US/baril.**

5. LA STRATÉGIE TARIFAIRE ET LA TARIFICATION**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.32**

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0052, HQD-14, Document 2 page 19, lignes 8-9.

« ...afin de limiter les impacts tarifaires à moins de 3 % de plus que la hausse moyenne. »

Demande(s) :

- a) Si la hausse moyenne est de 1,5 %, cette phrase ci-haut citée signifie-t-elle que les impacts tarifaires devraient être à moins de 4,5% (1,5%+3%) ?

Réponse :

1 **Oui. En se dotant d'un critère limitant la hausse du prix de la 2^e tranche à**
2 **un maximum de 3 % au-dessus de la hausse tarifaire moyenne, le**
3 **Distributeur limite nécessairement les impacts tarifaires à un niveau**
4 **moindre que la hausse du prix de la 2^e tranche puisque tous les clients**
5 **bénéficient, au moins dans une certaine mesure, de la baisse de la**
6 **redevance de même que de la hausse du seuil de la 1^{re} tranche.**

- b) N'est-ce pas élevé ?

Réponse :

7 **Voir la réponse à la question 16.2 de la demande de renseignements de OC**
8 **à la pièce HQD-16, document 7.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.33

Référence i) : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3980-2016, Pièce B-0054, HQD-14, Document 4 page 180

Et

Référence ii) : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3964-2016, Pièce B-0050, HQD-13, Document 1, page 21. http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-B-0050-SeanceTrav-Doc-2016_06_15.pdf :

- i) Frais mensuels de relève
Un montant mensuel de 5 \$ réparti selon le cycle de facturation.

ii)

FRAIS MENSUELS DE RELÈVE ET D'INTERVENTION AU COMPTEUR

ALIMENTER
L'AVENIR

4 - Modification des frais mensuels de relève et des frais d'intervention au compteur

- Coût de relève d'un compteur avec un déplacement annuel
 - Montant annuel de 33 \$, soit 2,75 \$ par mois

P 6.15

Une relève avec déplacement	Temps moyen de relève	0,21 h
	Taux horaire	139,00 \$
	Nombre annuel de relèves	1
	Sous-total	29,19 \$
Coûts annuels liés aux technologies de l'information		3,61 \$
Coût total par année		32,80 \$
Coût mensuel		2,73 \$

Demande(s) :

- a) Lors d'une séance de travail du dossier R-3964-2016 (référence ii), HQ proposait de réduire les frais mensuels de relève à 2,75\$ dans la mesure où l'auto-relève serait encouragée et où HQ aurait l'autorisation de passer au compteur qu'une seule fois par année. Pourquoi HQD ne propose-t-elle pas ce changement tarifaire au présent dossier tarifaire R-3980-2016 ?

Réponse :

1 **La révision des frais mensuels de relève est déjà proposée dans le cadre de la**
 2 **demande de modification des conditions de service et des frais afférents**
 3 **(dossier R-3964-2016). De plus, cette proposition est directement liée à une**
 4 **autre proposition du Distributeur dans le cadre de ce même dossier. Cette**
 5 **proposition consiste à réduire la fréquence de déplacement à au moins une**
 6 **fois par année pour obtenir les données de consommation pour un**
 7 **abonnement dont seule l'énergie est facturée. Ces deux propositions sont**
 8 **donc indissociables et ne peuvent être approuvées de manière indépendante.**